CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/03

OBJET: Budget primitif 2010: Insertion, habitat et actions relatives aux gens du voyage.

- Tous cantons.

RÉSUMÉ : Les politiques en faveur de l'insertion, de l'habitat et des actions relatives aux gens du voyage représentent 115 415 901 €, dont 109 916 830 € en fonctionnement et 5 499 071 € en investissement. Ce budget est globalement en hausse de 16,5 % par rapport au BP 2009.

Sur la section de fonctionnement, la proposition de budget de la Direction de l'Insertion et de l'Habitat est en augmentation de 17,7 % de BP à BP. Cette évolution est due à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) en année pleine (contre un seul semestre en 2009), et à l'augmentation du nombre d'allocataires en Seine-et-Marne, également constatée à l'échelle nationale.

En ce qui concerne la politique d'insertion sociale et professionnelle, cette augmentation globale des crédits de paiements masque un effort important de redéploiement et d'optimisation des dépenses d'insertion sociale et professionnelle, dont le principal objectif, au cœur de la refondation du Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (P.D.I.L.E.), est le renforcement de l'efficience des dispositifs soutenus ou pilotés par le Département.

Les crédits de fonctionnement consacrés au logement se situent à un niveau globalement stable par rapport à l'exercice précédent avec en particulier le maintien du montant réservé aux Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), particulièrement sollicité dans le contexte de crise économique et sociale.

Sur la section d'investissement, la proposition est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (- 3 % de BP à BP), du fait des échéanciers de réalisation de certaines opérations. Le Département maintient notamment son soutien à l'amélioration et au développement du patrimoine de l'O.P.H. 77, pour lequel l'année 2010 sera marquée par la mise en œuvre de nombreux chantiers.

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

	BP 2010
	(CP en €)
I - Insertion sociale et professionnelle	105 009 938
En fonctionnement	105 008 438
Allocations R.M.I./R.S.A.	90 000 000
Crédits d'insertion sociale et professionnelle	14 808 438
dont au titre du R.M.I./R.S.A.	10 961 588
En investissement	1 500
II – Habitat	9 941 763
En fonctionnement	4 753 392
Fonds de solidarité logement	3 200 000
Crédits d'insertion par le logement	1 553 392
dont au titre du R.M.I./R.S.A.	406 980
En investissement	5 188 371
Aides au développement de l'offre de logement hors O.P.H.77	1 188 371
Aide à l'O.P.H. 77	4 000 000
III - Actions relatives aux gens du voyage	464 200
En fonctionnement	155 000
En investissement	309 200
TOTAL	115 415 901
dont investissement	5 499 071
dont fonctionnement	109 916 830
Total hors allocation R.M.I./R.S.A.	13 847 333

Le présent rapport traite de l'ensemble des propositions budgétaires relatives à l'insertion, l'habitat et les gens du voyage. La présentation qui suit comporte 6 programmes répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT	PROGRAMMES	DÉPENSES (crédits de paiement en €)	RECETTES (en €)
I – INSERTION	Allocations R.M.I./R.S.A.	90 580 000	1 200 000
	Insertion et emploi	12 373 370	171 805
	Actions d'insertion sociale et médico-sociale	2 055 068	1 000
	Sous total Insertion	105 008 438	1 372 805
II – HABITAT	Développement de l'offre de logement	38 112	
	Insertion par le logement	4 715 280	
	Sous total Habitat	4 753 392	
III - GENS DU VOYAGE	Actions relatives aux gens du voyage	155 000	
TOTAL FONCTIONNE	CMENT	109 916 830	1 372 805

INVESTISSEMENT	PROGRAMMES	DÉPENSES (crédits de paiement en €)	RECETTES (en €)
I – INSERTION	Actions d'insertion sociale et médico-sociale	1 500	
II – HABITAT	Développement de l'offre de logement	5 188 371	
III - GENS DU VOYAGE		309 200	
TOTAL INVESTISSEM	ENT	5 499 071	

I - INSERTION

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes "Allocations R.M.I./R.S.A.", "Insertion et emploi" et "Actions d'insertion sociale et médico-sociale".

A - ALLOCATIONS R.S.A.

A.1 - <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> (90 580 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération en €	Montant de l'opération en €
Allocations RSA + REGUL R.M.I.	90 200 000
Frais divers allocation R.M.I.	380 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	90 580 000

Allocations R.S.A. (90 000 000 €)

(soit un total "allocations" de 90 200 000 €)

Au moment de la décentralisation du R.M.I., le 1^{er} janvier 2004, 12 630 personnes étaient bénéficiaires de cette allocation (payés et suspendus). Au 31 décembre 2008, le nombre de bénéficiaires du R.M.I. était de 15 438, enregistrant une diminution de 2,69 % sur un an par rapport au mois de décembre 2007.

Au 30 septembre 2009, trois mois après la mise en place du revenu de solidarité active (R.S.A.), le nombre de bénéficiaires de cette nouvelle allocation était de 23 635 dont 4 635 allocataires au titre du R.S.A. socle majoré (ex A.P.I.).

Et régularisations allocations R.M.I. (200 000 €)

Le R.S.A. a remplacé le R.M.I. et l'A.P.I. (allocation de parent isolé) au 1^{er} juillet 2009. Néanmoins, la loi du 10 décembre 2009 prévoit que lorsque le dispositif d'intéressement au retour à l'emploi dans le cadre du R.M.I. est plus favorable que le mécanisme d'incitation au retour à l'activité prévu par le R.S.A., les bénéficiaires se trouvant dans ces situations sont maintenus dans le dispositif R.M.I.. Cette disposition s'applique donc encore en 2010 mais concerne un nombre très limité de personnes, qui ont toutes vocation à sortir progressivement du dispositif R.M.I..

Frais divers-allocations R.M.I. (300 000 €) / R.S.A. (80 000 €)

La somme proposée pour 2010 correspond :

- d'une part à une prévision de remises gracieuses sur les indus R.M.I. pour 240 000 € et R.S.A. pour 60 000 € correspondant à des sommes versées à tort par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Ces remises sont accordées après un examen attentif du dossier par nos services sur la base de la demande effectuée par le ménage concerné. Il n'est pas accordé de remise de dette lorsqu'il y a fraude ou fausse déclaration. Par contre, il est systématiquement accordé une remise en cas d'erreur de la C.A.F.. La somme comprend également l'application des décisions de justice des juridictions compétentes en matière de R.M.I. (Commission départementale d'aide sociale) ou de R.S.A. (Tribunal administratif);
- et d'autre part, à hauteur de 80 000 € (60 000 € pour le R.M.I. et 20 000 € pour le R.S.A.) à des annulations de titres des admissions en non valeur et à des frais d'impression.

Sur l'ensemble du programme "Allocations R.M.I./R.S.A.", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **90 580 000** € pour les dépenses de fonctionnement.

A.2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 200 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération en €	Montant de l'opération en €
Recouvrements des indus R.S.A.	1 200 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	1 200 000

Recouvrements des indus R.S.A. (1 200 000 €)

Cette enveloppe correspond à une estimation des sommes devant être remboursées par les bénéficiaires du R.S.A. ayant perçu à tort l'allocation principalement suite à des erreurs dans leur déclaration trimestrielle de ressources. Elle est susceptible de réajustement en cours d'année en fonction des états réels récapitulatifs des indus qui sont transmis mensuellement à nos services par la C.A.F..

B - INSERTION ET EMPLOI

B.1 - <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> (12 373 370,27 €)

B.1.1 - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 (3 708 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération en € Montant de l'opération en €	Libellé de l'opération en €	Montant de l'opération en €
---	-----------------------------	-----------------------------

Emplois aidés	3 706 000
Frais divers - Emplois aidés	2 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	3 708 000

Emplois aidés (3 706 000 €)

Cette opération regroupe l'ensemble des crédits destinés à financer les différents dispositifs d'aides à l'employeur sous la forme de contrats aidés. La majorité des crédits est réservée aux contrats destinés aux bénéficiaires du R.S.A. "socle" dont l'accompagnement vers l'emploi relève de la responsabilité du Département.

- Contrat unique d'insertion (2 090 000 €)

Cette enveloppe correspond à la participation du Département aux contrats unique d'insertion (C.U.I.), à hauteur de 2 090 000 €. A partir du 1^{er} janvier 2010, le "C.U.I." se substitue à l'ensemble des contrats aidés prévus au dernier plan de cohésion sociale : pour les Départements, il s'agit des contrats d'avenir et des contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (C.I.-R.M.A.). Le "C.U.I." est prévu par la loi du 18 décembre 2008 relative à la mise en œuvre du R.S.A et à la réforme des politiques d'insertion.

- Contrats d'avenir et contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (1 270 000 €) et hors R.M.I. (6 000 €)

Les contrats signés ou renouvelés avant le 1er janvier 2010 relèvent encore du dispositif du plan de cohésion sociale. Par conséquent, l'enveloppe permet également de financer les contrats d'avenir et les C.I.-R.M.A. signés par le Département avant l'entrée en vigueur du "C.U.I.".

Au 31 octobre 2009, 2 373 contrats d'avenir ont été signés. 57 % d'entre eux le sont dans le cadre de chantiers d'insertion. Les contrats d'avenir concernent 142 employeurs et 623 contrats sont toujours en cours de validité. A la même date, 532 C.I.-R.M.A. ont également été signés, dont 66 % en contrat à durée indéterminée (C.D.I.). Ces contrats concernent 435 employeurs et 110 contrats sont toujours en cours de validité.

- Frais de gestion des contrats aidés (60 000 €)

L'enveloppe prévisionnelle intègre également les frais de gestion pour le traitement des dossiers de l'ensemble de ces contrats.

- Emplois tremplin (260 000 €)

Impulsés par la Région Île-de-France, les emplois tremplin s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes handicapées, aux bénéficiaires de l'A.P.I., allocation veuvage ou allocation R.S.A., et aux demandeurs d'emplois de plus de 45 ans, avec une priorité donnée aux

personnes les plus en difficulté. Les emplois tremplin prennent la forme de C.D.I. créés par des associations, des groupements d'associations, des groupements d'employeurs sous statut associatif et des entreprises d'insertion. En complément de l'aide régionale, le Département apporte une aide dégressive sur 6 ans.

Au 31 décembre 2009, 158 emplois tremplin ont été acceptés depuis la création de ce dispositif. Au titre de l'année 2009, 23 emplois tremplin ont été validés par la commission permanente, ce qui représente un engagement de 241 500 euros sur 6 ans.

- Formation des personnels A.T.T.E.E. (20 000 €)

La loi du 17 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la charge des personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (A.T.T.E.E.) des collèges, dont les personnels commis de cuisine.

Je vous propose de réserver cette enveloppe budgétaire au financement de la formation de ces salariés, dans l'objectif de les professionnaliser et de les accompagner dans leurs parcours d'insertion.

La Direction de l'insertion et de l'habitat est chargée de la mise en œuvre de ces formations, en partenariat avec l'association INITIATIVES 77.

Frais divers - Emplois aidés (2 000 €)

Cette opération correspond à des :

*	pertes sur créances i	rrécouvrables	S	1 000 €
*	titres annulés (exerci	ice antérieur))	1 000 €

B.1.2 – OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2010 (CP : 6 714 850 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
	en €	en €
Actions d'accompagnement vers l'emploi	8 400 000	3 200 000
des bénéficiaires AE		
Actions d'insertion par l'activité	2 300 000	1 460 000
économique AE		
Actions insertion et emploi AE	2 070 500	1 780 500
Fonds aide aux projets d'insertion AE	344 350	274 350
Total de l'AE de dépenses 2010	13 144 850	6 714 850

Actions d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires AE (3 200 000 € en CP 2010)

L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. par un référent unique sont définis par la loi du 18 décembre 2008 comme une obligation à la charge du Président du Conseil général. Cette obligation légale se traduit pour le Département par une charge supplémentaire non compensée par l'État : en effet, le nombre de bénéficiaires à orienter et accompagner est en augmentation en raison des effets conjugués, d'une part, de l'intégration, en plus des bénéficiaires de l'ex-R.M.I., des bénéficiaires de l'ex-A.P.I. au dispositif R.S.A., et de la dégradation de la situation économique et sociale, d'autre part.

Pour les personnes dont le retour à l'emploi est particulièrement difficile à envisager à court terme, un accompagnement social est assuré au sein du pôle accompagnement des maisons départementales des solidarités, et, le cas échéant, par d'autres organismes spécialisés dans des problématiques sociales spécifiques.

Pour les personnes disponibles pour accéder au marché du travail, l'accompagnement professionnel est assuré par le Pôle emploi, dans le cadre de son offre gratuite de droit commun des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre de la refondation de sa politique d'insertion, dont un des objectifs fondamentaux est de renforcer le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du R.S.A., le Département prévoit de mettre en œuvre les moyens adaptés pour assurer l'accompagnement professionnel des Seine-et-Marnais pour lesquels l'offre du Pôle emploi est inadaptée ou insuffisante.

Ainsi, non seulement pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes à prendre en charge, mais aussi afin d'améliorer le dispositif d'accompagnement vers l'emploi, le Département prévoit de réserver une enveloppe supérieure à celle inscrite au budget primitif de l'année 2009, financée grâce à un redéploiement et une optimisation de ses crédits d'insertion professionnelle, et ce malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint et un transfert de charge de l'État qui est loin d'être intégralement compensé.

Cette opération regroupe donc l'ensemble des financements consacrés à cet accompagnement professionnel des bénéficiaires du R.S.A., et elle se répartit de la façon suivante :

- Mission d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du R.S.A. (2 500 000 € en CP 2010)

Cette enveloppe permet de financer les structures chargées à la fois :

- * de l'orientation des bénéficiaires du R.S.A. soumis à l'obligation d'accompagnement, d'une part ;
- * et, d'autre part, de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires qui leur sont orientés.

Dans le cadre de la refondation du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.), au cours du premier semestre 2010, les structures prestataires de cette mission auront été retenues suite à un appel à projets actuellement en cours. La mise en œuvre de cette procédure de concurrence, garante à la fois de la préservation du partenariat local et du respect des règles de la commande publique, permettra d'améliorer le pilotage de cette mission stratégique pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A..

Un rapport spécifique présenté à cette même séance présente ce nouveau dispositif et propose notamment des mesures transitoires afin de permettre la poursuite de l'orientation et de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires sur les premiers mois de l'année 2010 par les associations d'accompagnement vers l'emploi (A.A.V.E.) actuelles qui continueront d'assurer ces missions, dans la continuité de ce qui a été réalisé au cours de l'exercice 2009.

- Prestations d'accompagnements spécialisés (700 000 € en CP 2010)

Afin d'améliorer l'accès ou le retour au marché du travail, le Département a prévu la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement adapté aux problématiques spécifiques de certaines catégories d'allocataires. Ce besoin d'adaptation de l'accompagnement individuel a notamment été identifié dans le cadre des "Assises départementales pour l'insertion" qui se sont tenues le 30 juin 2009 à Brie-Comte-Robert. Les travaux menés en partenariat avec les acteurs locaux ont permis d'identifier quatre types d'accompagnement spécialisés, adaptés à autant de typologies de publics allocataires :

- * les bénéficiaires du R.S.A. reconnus travailleurs handicapés,
- * les jeunes diplômés bénéficiaires du R.S.A.,
- * les bénéficiaires du R.S.A. ayant besoin d'un accompagnement psychologique, à visée professionnelle,
- * les créateurs d'entreprises dont l'activité ne leur permet pas de sortir du dispositif R.S.A..

Cette offre vient ainsi apporter une réponse, sur l'ensemble du territoire départemental, en complément des accompagnements professionnels plus "généralistes" dont sont chargés le Pôle emploi, les autres organismes membres du service public de l'emploi (missions locales, maisons de

l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi) et le réseau de structures d'accompagnement vers l'emploi du Département.

La mise en œuvre de cette mission d'accompagnements spécialisés est soumise à une procédure de marché public, à l'issue de laquelle sont sélectionnés les organismes prestataires.

Ce dispositif innovant fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès du Fonds social européen (F.S.E.) à hauteur de 50 % des dépenses effectivement réalisées.

Actions d'insertion par l'activité économique AE (1 460 000€ en CP 2010)

Cette opération regroupe l'ensemble des crédits réservés, dans le cadre du contrat d'objectifs signé entre l'État et le Département, pour le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) : ateliers et chantiers d'insertion (A.C.I.), associations intermédiaires (A.I.), entreprises d'insertion (E.I.) et entreprises de travail temporaire d'insertion (E.T.T.I.).

Ces dispositifs permettent le retour à l'activité économique de personnes plus ou moins "éloignées" du marché de l'emploi et constituent ainsi des outils efficaces en termes de retour à l'emploi et de donc de sortie du R.S.A. "socle".

L'enveloppe se répartit comme suit :

- Ateliers et chantiers d'insertion (360 000 € en CP 2010)

Les modalités d'intervention du Département en faveur des structures supports d'ateliers ou de chantiers d'insertion ont été intégrées au contrat d'objectifs visé ci-dessus, par voie d'un avenant que nous avons approuvé lors de notre séance du 22 septembre 2006. Elles ont été renouvelées dans le cadre du 6ème contrat d'objectifs approuvé lors de notre séance du 27 mars 2009, puis modifiées par son avenant n° 1 que nous avons pour sa part approuvé le 25 septembre 2009.

Le Département finance les structures porteuses sous forme de subventions, sur la base d'une somme forfaitaire limitée à 40 000 € par A.C.I. accueillant au minimum 10 personnes allocataires du R.S.A. "socle", sur une période minimum de 12 mois ; la participation du Département étant proratisée dans le cas où l'atelier ou le chantier retenu devrait concerner moins de 10 bénéficiaires du R.S.A. "socle" et se dérouler sur une période inférieure à 12 mois. Le financement du Département ainsi défini est exclusivement destiné à participer au coût de l'encadrant de l'atelier ou du chantier.

Les A.C.I. soutenus par le Département font l'objet d'un agrément dans le cadre du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (C.D.I.A.E.)., piloté par l'État et le Département.

En 2009, le Département a participé au financement de 36 A.C.I. (34 en 2008), pour un montant total 1 281 887 \in (1 133 487 \in en 2008) prélevé sur cette opération budgétaire.

- Associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion (1 100 000 € en CP 2010)

Ces structures offrent à des publics au chômage la possibilité de se réinsérer progressivement dans le monde du travail. Elles sont à ce jour au nombre de 19 (7 A.I., 10 E.I. et 2 E.T.T.I.). Pour mémoire, l'aide du Département en faveur de ces structures se décline comme suit :

* pour les A.I., financement par heure de travail facturée, à hauteur de 4 € de l'heure pour les heures réalisées par des publics bénéficiaires du R.S.A. "socle" et à hauteur de 1 € de l'heure pour les heures réalisées par les publics non bénéficiaires de cette allocation, déduction faite de l'aide régionale qui est désormais attribuée à l'association, d'un montant maximum de 40 000 € (2 000 € pour 1 600 heures correspondant à 1 poste en équivalent temps plein (E.T.P.) x 20 postes en E.T.P. maximum occupés par un public non allocataire du R.S.A. "socle");

* pour les E.I. et les E.T.T.I., financement annuel par poste d'insertion (poste en équivalent temps plein (E.T.P.) tel que pris en compte par la D.D.T.E.F.P.), à hauteur de 4 000 € pour les postes E.T.P. occupés par publics bénéficiaires du R.S.A. "socle", et à hauteur de 1 000 € pour autres publics.

Au titre de l'exercice 2008 (dernière année complète d'activité connue au jour de rédaction du présent rapport), ces structures ont bénéficié de 750 $160 \, \in \,$ d'aides du Département au titre des heures réalisées et des postes occupés par des bénéficiaires du R.M.I. ou de l'A.P.I. et de 596 $790 \, \in \,$ au titre des autres publics, soit une somme totale de $1\,346\,950 \, \in \,$

La dépense réalisée sur les crédits inscrits en 2009 a été de 1 031 221 €, correspondant :

- * à une aide au démarrage attribuée en début d'année 2009 à une nouvelle entreprise d'insertion (15 000 €);
- * aux soldes de l'année 2008, versés dans le courant de l'été 2009 (356 060 €);
- * aux acomptes au titre de l'année 2009, versés au dernier trimestre 2009 (660 161 €).

La part R.M.I./R.S.A. "socle" des subventions correspondant à l'exercice 2009 ne pourra être connue que dans le courant du premier trimestre 2010, après l'exploitation des bilans d'activités de ces structures pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Actions insertion et emploi AE (1 780 500 € en CP 2010)

Cette opération regroupe l'ensemble des crédits réservés aux actions d'insertion hors soutien aux S.I.A.E., et se décompose de la façon suivante :

- <u>Pack insertion</u> (210 000 € en CP 2010)

La refondation du P.D.I.L.E. a conduit à développer l'expérimentation du dispositif "Pack insertion", mis en œuvre en 2009. Pour rappel, le Pack insertion est un dispositif innovant qui poursuit deux objectifs opérationnels: adapter l'offre aux besoins locaux identifiés, et promouvoir la logique de parcours des bénéficiaires vers l'emploi.

Pour ce faire, le Pack insertion renverse la méthode de prescription, fait évoluer les pratiques d'accompagnement. Ainsi, au lieu que le référent du bénéficiaire lui prescrive une participation aux ateliers qui se déroulent sur le territoire conformément au calendrier prévu par le cahier des charges, les ateliers de formation ne sont mis en œuvre que si les prescripteurs les sollicitent, après avoir réuni un nombre suffisant de participants. Les différents ateliers peuvent ainsi se dérouler plusieurs fois, sur l'ensemble du territoire départemental, à la demande des accompagnateurs (A.V.E., maisons départementales des solidarités, voire Pôle emploi).

Le Pack insertion prévu pour 2010 est composé de quinze actions, regroupées en 11 lots (correspondant à des thématiques et des secteurs géographiques) : préparation à l'emploi, orientation vers l'emploi, ateliers linguistiques (nord, centre et sud de la Seine-et-Marne), du sport à l'emploi, théâtre (comme outil d'insertion professionnelle), formations informatique et bureautique (nord et sud), mobilité et soutien à la recherche d'emploi. Le pack insertion est présenté comme un ensemble intégré, composé d'au moins deux actions, dont l'objectif est toujours le retour à l'emploi à plus ou

moins long terme selon la situation du bénéficiaire. Les modules ne sont pas séparés les uns des autres mais s'inscrivent dans une logique de parcours. Ces parcours s'adaptent à chacun : ils peuvent être longs (linguistique) ou courts, proposer des ateliers sociaux menant vers des ateliers professionnels, ou bien ne proposer que des ateliers professionnels. Un bilan est réalisé à la fin de chaque atelier dans le but de mailler toujours plus les actions entre elles.

Le Pack insertion, comme l'année dernière, fait l'objet d'une procédure de marché public et d'un cofinancement à 50 % du F.S.E..

- Programme complémentaire pour l'emploi des jeunes (272 500 € en CP 2010)

Ce programme finance le montage de projets, d'actions de formation professionnelles complémentaires à des contrats aidés, actions mises en place par INITIATIVES 77 en faveur des jeunes de 18-25 ans. Le bilan de ce dispositif pour l'année 2009 vous est présenté dans un autre rapport consacré à l'attribution de la subvention à INITIATIVES 77, dans le cadre de l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs 2007-2012 signée entre le Département et l'association.

- Aide à la création de son propre emploi (60 000 € en CP 2010)

Cette action vise à soutenir les personnes au chômage (non bénéficiaires du R.S.A. "socle"), créateurs de leur entreprise. Elle est portée par l'Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi (A.F.I.L.E. 77) qui est déjà conventionnée et financée par le Département pour les créateurs bénéficiaires du R.S.A. "socle".

A.F.I.L.E. 77 aide ces personnes à monter leur projet dans toutes ses dimensions, économique, juridique, fiscale, les accompagne dans leur négociation avec les banques, et assure le suivi après la création qui est un des éléments de la bonne santé des entreprises créées. Elle s'ajoute aux aides attribuées dans le cadre de l'A.D.C.P.E. aux bénéficiaires du R.S.A. "socle" qui créent leur propre emploi.

L'attribution de cette subvention sera proposée à notre Assemblée lors d'une prochaine séance, après que l'association ait communiqué son rapport d'activité et son bilan comptable pour l'année 2009.

Dispositif local d'accompagnement (54 000 € en CP 2010)

Le contrat d'objectifs État/Département pour le soutien aux S.I.A.E. prévoit également la participation du Département au dispositif local d'accompagnement (D.L.A.), afin d'offrir aux structures de l'économie sociale les meilleures chances de se développer.

Pour rappel, l'accompagnement des associations développant des activités d'utilité sociale est une priorité des pouvoirs publics. A ce titre, les D.L.A., sous la forme d'associations loi 1901, se proposent d'accueillir et d'apporter un accompagnement de proximité aux organismes, notamment associatifs, qui développent ces activités dans leurs démarches de consolidation, de pérennisation des activités et des emplois, et d'autonomisation économique. Le financement des D.L.A. est assuré conjointement par l'État, la Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.), et le F.S.E..

En Seine-et-Marne, la D.D.T.E.F.P. et la C.D.C. ont mis en place un D.L.A. en 2004 et ont confié cette fonction à A.F.I.L.E. 77. Le soutien apporté par le Département depuis 2005 se décline à deux niveaux :

- * un financement à hauteur de 18 000 € pour effectuer le diagnostic de la situation des structures faisant appel au D.L.A. et élaborer un plan de consolidation ;
- * des moyens d'intervention complémentaires, à hauteur de 36 000 €, suite au diagnostic effectué en terme d'accompagnement (financement d'études de faisabilité, audits comptables et financiers...) en ayant recours à des prestataires extérieurs à la structure sélectionnée par l'État pour être le support du D.L.A..

Le premier de ces crédits correspond en partie au coût du poste affecté à l'animation de ce dispositif au sein de la structure porteuse du D.L.A..

Le deuxième crédit porte en priorité sur de l'accompagnement individuel de structures, en privilégiant les A.I., E.I., E.T.T.I., groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (G.E.I.Q.), établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.) ou encore les structures intervenant dans les secteurs de l'aide à la personne, du traitement des déchets, du développement durable, de l'accueil et de l'hébergement, ainsi que les structures susceptibles de répondre aux appels à projets et aux appels d'offres dans le cadre du P.D.I.L.E..

La convention relative à l'attribution de la mission du D.L.A. à une structure porteuse doit être renouvelée en 2010. Aussi, la subvention afférente sera proposée à notre Assemblée lors d'une prochaine séance.

- Subvention de fonctionnement à l'association INITIATIVES 77 (activités emploi, formation et insertion (1 010 000 € en CP 2010)

Cette subvention est destinée à participer au fonctionnement des activités emploi, formation et insertion professionnelle de l'association et notamment à la rémunération des personnels permanents et aux charges de gestion courante.

Ces crédits servent de levier pour obtenir des financements de la part de l'État et de la Région Île-de-France et pour mettre en place des projets d'insertion professionnelle en faveur de jeunes ou d'adultes.

- Aide départementale à la création de son propre emploi (A.D.C.P.E.) et accueil des créateurs par INITIATIVES 77 (174 000 € en CP 2010)

Mise en place en Seine-et-Marne en 1998, cette aide favorise l'insertion professionnelle de personnes bénéficiaires du R.M.I. inscrites dans une dynamique de création de micro-projets. Qu'il s'agisse de petit artisanat local, d'activités libérales, culturelles, commerciales, le dispositif qui conjugue financement des projets et accompagnement technique avant et après création, s'avère être un véritable outil d'aide à la création d'entreprises.

Seuls les projets qui ont reçu un accord de financement d'A.F.I.L.E. 77 et qui justifient d'un besoin complémentaire de financement sont présentés à la commission A.D.C.P.E..

Un suivi régulier des créateurs est assuré pendant 2 ans et permet de faire le point sur l'évolution du chiffre d'affaires, la politique commerciale suivie, le niveau des charges fixes, la rentabilité, la situation de la trésorerie, les problèmes administratifs, la situation personnelle, les prévisions et les perspectives de développement des entreprises.

Je vous rappelle que ces aides sont gérées par l'association INITIATIVES 77 qui fait appel à A.F.I.L.E. 77 pour réaliser l'instruction des projets et l'accompagnement des créateurs.

Depuis sa création, ce dispositif a permis de démontrer que la création de son propre emploi, lorsqu'elle est accompagnée et soutenue financièrement, est une des réponses à la réinsertion professionnelle d'un public bénéficiaire du R.S.A..

L'accompagnement "pré-création" assuré par INITIATIVES 77 ainsi que l'expertise et le suivi réalisés par A.F.I.L.E. 77 permettent au porteur de projet d'acquérir un minimum de culture économique.

L'aide financière du Département en complément d'un financement accordé par A.F.I.L.E. 77 leur permet de créer une activité malgré de faibles apports. Enfin, ce dispositif a permis de compléter efficacement ceux déjà existants : maintien possible de l'allocation et exonérations de charges sociales pendant douze mois.

Fonds aide aux projets d'insertion AE (274 350 € en CP 2010)

Le fonds d'aide aux projets d'insertion (F.A.P.I.) a pour objet de financer des actions d'insertion innovantes au bénéfice des allocataires du R.S.A. "socle" ou de manière plus large à d'autres publics en insertion. Il permettra notamment de financer des projets portés par les missions locales et par des associations de taille modeste qui ne sont pas en mesure de répondre aux différents appels d'offres et appels à projets lancés par le Département.

Le F.A.P.I. peut également être mobilisé pour financer des prestations supports (évaluation, études spécifiques, etc.) permettant d'améliorer la qualité de l'action du Département sur son champ d'intervention et de développer sa capacité d'innovation. A ce titre, le Département a déposé une demande de cofinancement auprès du F.S.E, afin développer les outils d'évaluation permanente des actions du P.D.I.L.E. et de mettre en œuvre une véritable méthodologie de recensement et d'analyse des besoins en insertion.

Le F.A.P.I. sera donc individualisé soit en séance au fur et à mesure des projets présentés au Département, soit dans le cadre des procédures de mise en concurrence pour la réalisation d'études ou de prestation d'évaluation.

B.1.3 - RAPPEL DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (CP : 1 950 520,27 €)

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses sur autorisation d'engagement antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de	Montant de	CP 2010 en €
------------------------	----------	------------	--------------

	création	l'opération en €	
Actions insert. emploi Appel à projets 2007 AE	2007	3 159 008,59	558 826,35
Actions insertion et emploi AE	2008	7 332 074,44	301 182,30
Actions insertion et emploi AE	2009	7 111 604,80	932 170,00
Aides éligibles fonds structurels européens AE	2008	265 751,62	122 341,62
Fonds aide aux projets d'insertion AE	2009	36 000,00	36 000,00
Total des CP 201	0		1 950 520,27

Actions d'insertion professionnelle résultant de l'appel à projets 2007 (558 826,35 € en CP 2010)

Cette enveloppe permet de financer les projets locaux d'insertion professionnelle présentés au Département, approuvés par l'Assemblée départementale en 2007 dans le cadre d'une procédure d'appel à projets R.M.I. menée en application de l'article 30 du code des marchés publics.

Actions d'insertion professionnelle soutenues en 2008 (301 182,30 € en CP 2010)

Cette enveloppe correspond aux soldes restant à verser des subventions allouées pour la réalisation des actions d'insertion professionnelle démarrées en 2008 et se prolongeant en 2010, dont notamment les ateliers et chantiers d'insertion.

Actions d'insertion professionnelle soutenues en 2009 (932 170 € en CP 2010)

Cette enveloppe correspond aux soldes restant à verser des subventions allouées pour la réalisation des ateliers et chantiers d'insertion en 2009 et se prolongeant en 2010.

Aides éligibles aux fonds structurels européens (122 341,62 € en CP 2010)

Cette enveloppe permet de financer les marchés publics à procédure adaptée notifiés le 30 décembre 2008 aux titulaires des lots des dispositifs expérimentaux "Pack insertion" et "Pack entreprise", dont la mise en œuvre est programmée sur l'ensemble de l'année 2009 et dont les derniers paiements s'effectueront en 2010. L'éligibilité aux fonds structurels européens des actions d'insertion innovantes financées par ces crédits permettra d'obtenir une contrepartie du Fonds Social Européen de l'ordre de 50 % des sommes payées par le Département.

Fonds aide aux projets d'insertion AE (36 000 € en CP 2010)

Cette enveloppe permet de financer les projets et actions d'insertion votés dans le cadre du F.A.P.I. et dont l'exécution se poursuit sur l'exercice 2010. Il s'agit essentiellement du dispositif de microcrédit personnel, mis en œuvre par le Crédit Municipal de Paris.

Sur l'ensemble du programme "Insertion et emploi", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 12 373 370,27 € pour les dépenses de fonctionnement.

B.2 - <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> (171 805 €)

B.2.1 - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010 (100 100 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Recettes diverses/insertion et emploi	100
Recouvrements des indus C.A.V. et R.M.A.	100 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	100 100

Cette prévision de recettes correspond d'une part à une ligne de provision pour annulation de mandats $(100 \, \text{\ensuremath{\in}})$ et d'autre part à des recouvrements d'indus au titre des contrats d'avenir et des contrats d'insertion R.M.A. que la C.A.F. n'a pas pu réaliser $(100\,000\,\text{\ensuremath{\in}})$.

B.2.2 - RAPPEL DES OPÉRATIONS DE RECETTES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (71 705)

Le tableau qui suit détaille l'opération de recette sur autorisation d'engagement antérieure au BP 2010 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

1	Libellé de l'anégation	Année de	Montont do	CD 2010
	Libellé de l'opération	Année de	Montant de	CP 2010

	création	l'opération	
Recettes fonds structurels européens	2008	132 875,81	71 705
Total des CP 2010			71 705

Il s'agit d'une inscription en corrélation avec la ligne de dépenses "Aides éligibles fonds structurels européens" créée en 2008. Ce dispositif prévoit que les dépenses réalisées sur un exercice enclenchent le versement d'une recette l'année suivante, équivalente à 50 % du montant dépensé (71 705 € prévus en 2009).

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **171 805** € pour les recettes de fonctionnement.

C - ACTIONS D'INSERTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

C.1 - <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> (2 055 067,63 €)

C.1.1 - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 (1 061 500 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Fonds de secours et Fonds d'aide aux jeunes	1 061 500
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	1 061 500

Cette opération regroupe les fonds d'aide sociale que sont le Fonds d'Aide aux Jeunes et le fonds de secours pauvreté-précarité.

- Fonds d'aide aux jeunes (420 000 €)

Le F.A.J. est décentralisé depuis le 1er janvier 2005 et relève désormais de la seule compétence du Département. La convention confiant la gestion financière pour l'année 2010 à l'association INITIATIVES 77 a été renouvelé par l'Assemblée départementale lors de la séance du 18 décembre 2009, et une évolution du règlement intérieur pour l'année 2010 est soumise à votre approbation dans un autre rapport présenté à cette même séance.

Le pilotage du dispositif est confié aux maisons départementales des solidarités en lien avec les missions locales. Les crédits du F.A.J. sont réservés aux jeunes de 18 à 25 ans les plus en difficulté. Ils sont répartis sous forme d'aides de première urgence.

- Fonds de secours pauvreté-précarité (641 500 €)

Le fonds de secours pauvreté-précarité permet d'apporter une réponse d'urgence aux situations de très grande précarité des Seine-et-Marnais qui se présentent aux maisons départementales des solidarités.

Ce fonds de secours est utilisé soit sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé, soit sous forme de régie de dépenses. La répartition par maison départementale des solidarités est effectuée en fonction du nombre d'allocataires à bas revenus.

L'achat des titres génère également certains frais que cette enveloppe permet de couvrir.

C.1.2 - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2010 (CP : 765 300 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Actions d'insertion sociale et médico-sociale	765 300	765 300
Total de l'AE de dépenses 2010	765 300	765 300

Cette opération regroupe l'ensemble des crédits d'insertion sociale et médico-sociale, hors fonds d'aides sociales (F.A.J. et fonds pauvreté-précarité). Elle se compose des enveloppes suivantes :

- Subventions aux organismes caritatifs et associations humanitaires (461 000 €)

Dans le cadre de son soutien aux actions de lutte contre les exclusions, le Département prévoit de réserver cette enveloppe pour financer le fonctionnement des différentes associations caritatives et humanitaires particulièrement implantées dans le Département. Pour les plus importantes structures, des conventions d'objectifs pluriannuelles ont été signées avec chacune d'entre elles afin d'améliorer l'information du Département sur les actions menées et afin de promouvoir le partenariat avec les services départementaux, en particulier les Maisons Départementales des Solidarités.

- Financement des actions d'insertion sociale (274 300 €)

Il s'agit d'actions relevant de dispositifs départementaux dans le cadre de conventions d'objectifs conclues notamment avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (A.N.P.A.A.), l'Accueil de Jour de Fontainebleau-Avon, le Collectif Chrétien d'Action Fraternelle (C.C.A.F.) de Chelles, le Relais de Sénart, les associations P.H.A.R.E. (Pour l'hébergement et l'aide à la réinsertion) et D.E.S.M. (Développement de l'est seine-et-marnais).

- Financement d'actions d'insertion sous forme collective (30 000 €)

Il s'agit de permettre aux maisons départementales des solidarités d'avoir recours à des prestataires de services pour des actions d'insertion sous forme collective.

La répartition de ces enveloppes sera proposée lors de prochaines séances en fonction des demandes transmises par les structures et au vu des résultats obtenus lors du déroulement de l'action en 2009.

C.1.3 - RAPPEL DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (CP : 228 267,63 €)

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Actions Insert. sociale et médico-sociale Appel	2007	68 148,00	16 800,00

Actions Insert. sociale et médico-sociale Appel	2007	763 443,93	107 691,53
à Projets 2007 AE	2000	002 227 00	20.244.10
Actions Insert. sociale et médico-sociale	2008	892 225,00	29 244,10
Actions Insert. sociale et médico-sociale	2009	584 964,00	74 532,00
Total des CP 2010)		228 267,63

Ces sommes correspondent au paiement d'actions engagées :

- * en 2005 et 2007 et qui seront finalisées en 2010,
- * en 2008 et 2009 et qui se poursuivent sur 2010.

Sur le programme "Actions d'insertion sociale et médico-sociale", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **2 055 067,63** € pour les dépenses de fonctionnement.

C.2 – <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> (1 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres actions insertion médico-sociales	1 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	1 000

Les prévisions de recettes portent sur les opérations de régularisation liées aux règles des dépenses (trop versés, remboursements divers...). Il s'agit notamment du remboursement des chèques d'accompagnement personnalisé perdus ou non distribués de l'exercice précédent.

C.3 - <u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u> (1 500 €)

RAPPEL DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (1 500 €)

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Subvention Croix Rouge 77	2008	7 500	1 500
Total des CP 2010			1 500

Cette enveloppe est ouverte pour financer une aide à la création de nouveaux locaux d'accueil de la Croix Rouge de Mormant, suite à la démolition des bâtiments communaux isolés à l'amiante.

Sur le programme "Actions d'insertion sociale et médico-sociale", le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, à 1 500 € pour les dépenses d'investissement.

II - HABITAT

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes "Développement de l'offre de logement" et "Insertion par le logement".

A - DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT

A.1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (38 112 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
G.I.P. Renouvellement Urbain Montereau-Fault-	38 112
Yonne	
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	38 112

Créé en 2002, et renouvelé en 2007 pour une durée de 5 ans, le groupement d'intérêt public (G.I.P.) de Montereau-Fault-Yonne est constitué de l'État, de la commune de Montereau-Fault-Yonne, du Département et des bailleurs sociaux.

Il assure la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Surville. La participation financière du Département s'élève à 38 112 €, soit 11 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement du G.I.P..

Sur le programme "Développement de l'offre de logement", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **38 112 €** pour les dépenses de fonctionnement.

A.2 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (5 188 370,52 €)

A.2.1. - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 (CP : 4 525 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Développement offre de logement Parc privé	550 000	475 000
Développement offre de logement Parc social	4 050 000	4 000 000
Subventions spécifiques	100 000	50 000
Total de l'AP de dépenses 2010	4 700 000	4 525 000

Cette autorisation de programme regroupe l'ensemble des crédits d'investissement consacrés à la politique de l'habitat. Elle comprend les opérations suivantes :

Développement offre de logement Parc privé (475 000 €)

Le Fonds de développement du logement du parc privé comprend l'ensemble des aides du Département, complémentaires aux aides de l'A.NA.H., en matière d'investissement :

- * pour la réhabilitation de logements du parc privé et leur conventionnement en loyers sociaux,
- * ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat pour les aides aux propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond de l'ANAH..

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement 2010 pour l'opération de dépense 2010 se décline de la façon suivante :

- * aides aux propriétaires occupants : 400 000 euros
- * aides aux propriétaires bailleurs (particuliers ou associations) : 75 000 euros

Développement offre de logement Parc social (4 000 000 € en CP 2010)

Cette enveloppe permet de financer le développement de l'offre de logement dans le parc locatif social, en construction comme en réhabilitation/amélioration. Elle se décompose de la manière suivante :

- convention de partenariat avec l'O.P.H 77 : 4 000 000 € en CP 2010

Lors de notre séance du 15 décembre 2006, nous nous sommes prononcés favorablement sur la mise en œuvre de nouvelles orientations en matière d'aides à la construction et à la réhabilitation de logements dans le cadre de la politique départementale de l'habitat.

En effet, afin de mettre fin aux effets de saupoudrage induits par les critères d'attributions précédents, il a été décidé de concentrer l'effort financier du Département sur un nombre d'organismes limité, sous la forme d'un conventionnement incluant l'ensemble des volets de notre intervention (construction neuve, acquisition-amélioration, réhabilitation), en permettant une lisibilité accrue, tout en favorisant les effets de leviers nécessaires à la sortie de nouvelles opérations.

Ainsi, toute attribution de subvention par opération est conditionnée par la satisfaction de critères de sélection tels que le pourcentage du parc construit sur le département, l'importance du nombre de logements en regard des autres organismes, les efforts d'entretien et de réhabilitation du patrimoine, et l'importance des engagements pris antérieurement par le Département avec l'organisme (part du capital, encours de garantie d'emprunt).

A ce titre, l'Office public départemental de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) a bénéficié en 2009 d'une subvention d'un montant de 4 M€, ayant fait l'objet d'une convention par laquelle le Département participe à un programme de travaux consistant à la remise en état de logements lors de leur vacance entre deux périodes, et portant également sur la réhabilitation du patrimoine et la construction de logements nouveaux.

Il faut aussi noter que cette subvention annuelle inclut la participation au protocole de consolidation que l'O.P.H. 77 a établi avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.).

Cette garantie de financement de la part du Département est essentielle puisqu'elle permet à l'office de pouvoir bénéficier des financements de la C.G.L.L.S.. En effet, cet organisme conditionne son intervention financière par le biais de subventions et/ou de prêts à celle d'autres partenaires, au premier rang desquels doit figurer la collectivité de rattachement. Ainsi, en garantissant une subvention de 24 millions d'euros à l'Office pour une durée de 6 ans, le Département permet à celui-ci d'obtenir des financements (C.G.L.L.S. et Région) qui l'aideront notamment à réaliser les travaux d'amélioration/réhabilitation de certains de ses logements.

De son côté la C.G.L.L.S prend en charge le solde restant à financer une fois les différentes subventions octroyées par la Région, et les villes de Melun, Dammarie-les-Lys et Mitry-Mory, soit 18 M€ (environ 25 % des besoins financiers).

Dans un rapport spécifique, il vous est proposé de mettre en cohérence les modalités du partenariat avec l'O.P.H avec le soutien financier du Département apporté dans le cadre du protocole C.G.L.L.S., en approuvant une convention pluriannuelle pour la période 2010-2014. Ce projet de convention comporte un volet en matière de développement durable et renforce ainsi l'action du Département à ce titre, telle que définie dans le cadre de son **Agenda 21 (action n° 5 : soutenir et accompagner les bailleurs sociaux engagés dans des constructions visant à l'efficacité énergétique)**.

Enfin, dans le cadre défini par la délibération cadre de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2006, le Département peut également apporter son soutien aux communes qui réalisent des opérations de développement du logement social, sur des opérations de taille modeste, à travers la réhabilitation de patrimoine communal, sur de petites opérations.

Subventions spécifiques : aides aux résidences sociales (50 000 € en CP 2010)

Cette opération permet au Département d'apporter son soutien à la création de résidences sociales. Deux dossiers sont actuellement à l'étude pour 2010, la résidence sociale ADOMA de Villeparisis et le Foyer de Jeunes Travailleurs de Lagny-sur-Marne.

A.2.2.- RAPPEL DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (663 370,52 €)

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Fonds de développement local du logement	2006	1 532 151,49	96 912,97
Fonds de développement local du logement	2007	1 343 033,79	117 105,25
Fonds de développement local du logement	2008	1 210 116,96	115 504,30
Fonds de développement local du logement	2009	907 963,00	193 910,00

	711119	/ L L D 3 / CIC	1115 64 / 1111 1
The state of the s	2008	93 898,00	34 301,00 105 637,00

Sur le programme "Développement de l'offre de logement", le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à **5 188 370,52** € pour les dépenses d'investissement.

B – INSERTION PAR LE LOGEMENT

B.1 - <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> (4 715 280 €)

B.1.1 - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 (4 308 300 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Fonds de solidarité logement	3 200 000
Actions d'insertion par le logement	1 108 300
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	4 308 300

Fonds de solidarité logement (F.S.L.) (3 200 000 €)

Le F.S.L. est décentralisé depuis le 1er janvier 2005. Il permet de financer notamment:

- * les aides individuelles au maintien dans le logement (fonds maintien), à l'accès au logement (fonds accès), à la résorption des dettes d'eau (fonds eau), de gaz ou d'électricité (fonds énergie);
- * l'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.), piloté par les maisons départementales des solidarités et effectué par les structures retenues dans le cadre de l'appel à projet réalisé en 2008 ;
- * l'aide à la médiation locative (A.M.L.), attribuée à des associations effectuant de la gestion de logement pour des publics en difficulté ;
- * des actions d'accompagnement et/ou d'insertion sociale dans le domaine du logement, dont par exemple l'action de lutte contre la précarité énergétique expérimentée sur le territoire de deux maisons départementales des solidarités en partenariat avec le PACT 77.

Dans un souci de lisibilité et de rationalisation des financements, certaines subventions attribuées en 2009 ont été "extraites" du budget du F.S.L. et vous sont présentées dans les opérations "action d'insertion par le logement" et "actions d'insertion sociale et médico-sociale. L'enveloppe du F.S.L. ayant été entièrement consommée en 2009, et au vu de l'absence d'amélioration des conditions

économiques qui impactent les difficultés des ménages dans le domaine du logement, je vous propose de réserver, à périmètre constant, une enveloppe équivalente pour le F.S.L. pour l'exercice 2010.

La gestion financière et comptable du F.S.L. est confiée au Comité interprofessionnel paritaire du logement de Seine-et-Marne (C.I.L. 77). Dans un rapport spécifique présenté à cette même séance, je vous propose de renouveler cette mission pour l'année 2010.

Actions d'insertion par le logement (1 108 300 €)

Cette opération regroupe l'ensemble des crédits d'insertion par le logement hors F.S.L., qu'il s'agisse de subvention de fonctionnement, de dépenses facturées, ou de subvention sur actions. L'ensemble de ces crédits permet de soutenir l'insertion par le logement des bénéficiaires du R.S.A. mais aussi, de manière plus large, l'ensemble des publics rencontrant des difficultés liées au logement, dont notamment les jeunes en insertion. Elle se décompose de la manière suivante :

Subventions accès et maintien dans le logement (hors R.S.A.) : aides aux associations intervenant en faveur d'autres publics (425 000 €)

Cette enveloppe est destinée à financer deux types d'actions en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes défavorisées, portés par deux associations : le PACT 77 et l'A.D.I.L. 77 (Agence départementale d'information sur le logement).

Tout d'abord, le PACT 77 offre un service technique et financier aux particuliers, propriétaires bailleurs et occupants, bailleurs privés, collectivités et associations qui souhaitent réhabiliter leur logement. Il réalise également le montage de dossiers pour l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées ou handicapées ou pour l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie. Les crédits à attribuer au PACT 77 feront l'objet d'une attribution ultérieure en séance, sur la base du rapport d'activité et du bilan comptable de cette association pour l'année 2009.

En 2009, il a reçu du Département une subvention de 164 000 € pour son action en direction des personnes âgées et handicapées, qui souhaitent se maintenir à domicile en réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat. Ces crédits sont reconduits à l'identique pour 2010.

Dans le cadre de l'action n° 19 de l'Agenda 21 départemental (développer la haute qualité environnementale dans le logement des particuliers à revenus modestes), un poste de dépenses relatif à la mise en œuvre d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre l'exclusion est créé en 2009. Cette mission préventive, menée par le PACT de Seine-et-Marne s'adressera aux personnes en difficulté qu'elles soient ou non en situation d'impayés énergétiques. Après une formation dispensée aux travailleurs sociaux départementaux, les actions se dérouleront de la manière suivante :

- * information et conseils par le biais des visites à domicile,
- * diagnostique énergétique chez l'habitant effectué par un technicien du PACT,
- * préconisation de travaux si nécessaire.

L'A.D.I.L. 77 est une association qui agit dans le domaine de l'information sur le logement et, notamment, sur la réglementation locative et l'accession à la propriété. Elle intervient

auprès des municipalités et de diverses structures (bailleurs, promoteurs, établissements de crédits) et des particuliers.

Elle assure depuis 1973 un service gratuit. Accessible à tous les Seine-et-Marnais, l'A.D.I.L. 77 reçoit à son siège social, dont elle est dorénavant seule propriétaire, dans ses deux centres d'information de Melun et de Marne-la-Vallée, ainsi que dans ses 13 lieux de permanences qui se tiennent régulièrement dans l'ensemble du département. En 2009, elle a reçu du Département une subvention de 175 000 €.

Une convention d'objectifs formalise le soutien du Département au fonctionnement global de cette association pour les années 2009 à 2011.

Enfin, cette enveloppe permet de financer des actions d'insertion par le logement. C'est ainsi que le Département a pu financer, les années précédentes, l'Association de gestion pour l'insertion par le logement (A.G.I.L.) pour son action d'aide au parcours résidentiel en faveur des ménages en insertion, et l'association ENVOL pour son activité d'accompagnement vers le retour au logement auprès des patients sortant du service psychiatrique de l'hôpital de Lagny-sur-Marne.

- Subventions de fonctionnement (hors R.S.A.) aux structures de logement de jeunes en insertion (358 800 €)

Le Département soutient les organismes de logements des jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle.

Ces structures les aident à accéder à un logement durable et les accompagnent dans cette démarche pour de meilleures chances de réussite.

Dans d'autres cas, les actions développées par les associations permettent d'éviter des placements, ou d'assurer une étape de transition après le placement en familles d'accueil pour les jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. A ces différents titres, cette politique s'inscrit dans le prolongement des missions du Département.

Pour mémoire, les associations concernées ont bénéficié en 2009 de subventions départementales selon la répartition ci-après :

*	A.D.S.E.A., pour la gestion du Foyer de jeunes travailleurs de Melun	44 200 €
*	P.I.O.L. (projet d'insertion et d'orientation pour le logement)	29 750 €
*	INITIATIVES 77, pour son action en faveur du logement des jeunes	32 000 €
*	LA ROSE DES VENTS	20 400 €
*	RELAIS JEUNES 77, pour - son fonctionnement global - les logements sur Serris - le foyer Soleil du Val-Maubuée et les logements sur Chelles - la résidence jeunes et jeunes ménages à Torcy	28 050 € 25 500 €
	- les logements sur Sénart	
	S	

L'attribution des crédits concernant les associations ci-dessus énoncées fera l'objet de rapports spécifiques en séance sur la base de leur rapport d'activité et de leur bilan comptable de l'année 2009.

L'attribution de la subvention de 32 000 € à INITIATIVES 77 pour son action en faveur du logement des jeunes vous est proposée dans un rapport spécifique présenté à cette même séance, dans le cadre de l'avenant n°8 à la convention d'objectifs 2007-2012 entre le Département et cet organisme associé.

- Subvention de fonctionnement à l'association INITIATIVES 77 (activités logement et insertion sociale hors R.M.I.) (322 000 €)

En partenariat avec les services sociaux du Département et des associations, INITIATIVES 77 met des logements à disposition de familles en difficultés.

Elle gère à cet effet un parc locatif d'un peu moins de 300 logements. La subvention du Département permet de rémunérer les personnels permanents et les charges de gestion courante.

- Frais de dossiers de subventions complémentaires à l'A.N.A.H. (2 500 €)

Un crédit spécifique, inscrit sur la nature analytique "autres participations/frais PACT 77", permet de rémunérer les frais de montage de dossiers de subventions complémentaires à celles de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) qui concernent des propriétaires privés bailleurs. Les frais de dossiers sont facturés en n+1. La rémunération est de 107 € par dossier présenté en secteur diffus. Elle vient en déduction du montant de la subvention accordée aux propriétaires. En 2009, 8 dossiers logements ont été réalisés ouvrant droit à des frais de dossiers.

B.1.2 – OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2010 (CP : 406 980 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Actions d'insertion par le logement	406 980	406 980
Total de l'AE de dépenses 2010	406 980	406 980

Cette opération regroupe les crédits d'insertion par le logement fléchés prioritairement vers les bénéficiaires du R.S.A.. On peut la décomposer de la manière suivante :

- <u>Subventions aux associations œuvrant pour l'accès au logement et le maintien dans le logement des publics bénéficiaires du R.S.A.</u> (401 000 €)

Cette enveloppe est dédiée aux projets ou dispositifs portés par différentes associations dont l'action en matière d'insertion par le logement bénéficie en particulier aux bénéficiaires du R.S.A. à la charge du Département.

Cette enveloppe permettra en 2010 de maintenir, d'une part, l'activité de l'association INITIATIVES 77 en matière de gestion locative, qui comprend la maintenance et la remise en l'état de ses logements, mais aussi l'accueil et le suivi des usagers bénéficiaires du R.S.A., pour un montant de 316 000 €, et, d'autre part, son action au titre de l'hébergement d'urgence en liaison avec les maisons départementales des solidarités, dans le cadre de conventions hôtelières, pour un montant de 85 000 €.

L'attribution de ces subventions vous est proposée dans un rapport spécifique, dans le cadre de l'avenant $n^{\circ}8$ à la convention à la convention d'objectifs 2007-2012 relative au soutien du Département aux activités de cette association.

- <u>Subventions aux actions spécifiques d'insertion par le logement (R.S.A.)</u> (5 980 €)

Cette enveloppe permet de financer la dernière partie de la M.O.U.S. (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) du Luzard à Noisiel, que le Département a soutenu dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (P.D.A.L.P.D.).

Sur le programme "Insertion par le logement", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **4 715 280** € pour les dépenses de fonctionnement.

III – GENS DU VOYAGE

ACTIONS RELATIVES AUX GENS DU VOYAGE

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme "Actions relatives aux gens du voyage".

A - <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> (155 000 €)

A.1 - OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010 (110 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Aide au fonctionnement pour les aires de grands passages	110 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	110 000

Aide au fonctionnement pour les aires de grands passages (110 000 €)

Lors de notre séance du 20 juin 2003, nous avons décidé de mettre en place, conjointement avec l'État, un financement aux associations pour la médiation et le fonctionnement des aires de grands passages.

Ces aides, après avoir fait l'objet de conventions triennales entre l'État, le Département et chacune des associations concernées, sont arrivées à échéance le 31 décembre 2007. Elles ont été reconduites pour une durée de 3 ans (2008-2010). Une convention annuelle entre le Département et chaque association détermine quant à elle le montant de la subvention qui lui sera attribuée. Cette même convention confie à deux associations l'ensemble du territoire départemental :

- * pour le Nord, l'Association pour l'accueil des gens du voyage dans le nord de la Seine-et-Marne (A.G.D.V. 77),
- * pour le Sud, l'Association unioniste du Rocheton.

A.2 – OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2010 (CP : 45 000 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
MOUS et études préalables à la création d'aires d'accueil AE	75 000	45 000
Total de l'AE de dépenses 2010	75 000	45 000

M.O.U.S. et études préalables à la création d'aires d'accueil AE (45 000 €)

Cette enveloppe est destinée à financer des communes ou des syndicats intercommunaux qui réalisent des opérations de logements en faveur des publics en difficulté, généralement sous forme de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.).

Plusieurs MOUS se mettent en œuvre actuellement, celles de Bouleurs, Longperrier et Varennes-sur-Seine.

Cette enveloppe permettra également de cofinancer le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Lors de sa séance du 25 juin 2001, notre Assemblée a décidé de mettre en place une aide au financement d'études préalables à la réalisation des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Sur le programme "Actions relatives aux gens du voyage", le total des crédits de paiement 2010 s'élève à **155 000** € pour les dépenses de fonctionnement.

B - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (309 200 €)

B.1 – OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010 (CP : 0 €)

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
	r operation en €	

Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	92 000	0
Total de l'AP de dépenses 2010	92 000	0

Cette enveloppe permettra de financer les derniers dossiers de création de places d'accueil pour les gens du voyage, dans le cadre du précédent schéma départemental, dont les demandes sont en cours au Département, et qui seront payés à partir de 2011.

B.2 - RAPPEL DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES NÉCESSITANT UNE INSCRIPTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2010 (309 200 €)

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	2006	350 000	29 900
Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	2007	500 000	52 900
Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	2008	203 400	134 400
Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	2009	294 400	92 000
Total des CP 2010			309 200

Ces enveloppes permettent de financer les dossiers de création de places d'accueil pour les gens du voyage qui ont déjà été adressés au Département mais dont la phase opérationnelle a pris du retard.

Pour 2010, je vous propose de subventionner la réalisation d'aires d'accueil sur les communes de Lagny-sur-Marne et de Dammartin-en-Goële, pour 20 places chacune, ces communes étant inscrites dans le 1er schéma départemental des gens du voyage.

Sur le programme "Actions relatives aux gens du voyage", le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à **309 200 €** pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

Pour les dépenses d'investissement

- la création des opérations 2010.

Pour les dépenses de fonctionnement

- la création des opérations 2010 sur autorisation d'engagement.

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport "Projet de budget primitif pour l'exercice 2010".

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/03 des rapports soumis à la commission

n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs: MME AUTREUX

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

MME TALLET

Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET: Budget primitif 2010: Insertion, habitat et actions relatives aux gens du voyage.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

I – INSERTION

A - INSERTION ET EMPLOI

POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération (en €)
Actions d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires	8 400 000
Actions insertion et emploi	2 070 500
Actions d'insertion par l'activité économique	2 300 000
Fonds aide aux projets d'insertion	344 350

Total de l'AE de dépenses 2010	13 114 850
--------------------------------	------------

- de créer les enveloppes de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP/AD*	BP 2010
RMI (personnes morales droit privé)	AD et CP	2 317 520
INITIATIVES 77 (emploi et formation)	AD	1 010 000
Structures d'insertion par l'activité économique	CP	445 500
INITIATIVES 77 (emploi des jeunes)	AD	272 500
Fonds d'aide aux projets d'insertion/emploi	AD	250 350
A.F.I.L.E. 77	AD	60 000

^{*}à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

B – ACTIONS D'INSERTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Actions d'insertion sociale et médico-sociale	765 300
Total de l'AE de dépenses 2010	765 300

- de créer l'enveloppe de subvention suivante :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
Autres actions d'insertion/associations (caritatives)	AD	461 000
Actions départementales/insertion/RMI	AD	348 532

^{*}à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

II - HABITAT

A - DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT

POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Développement de l'offre de logement Parc social	4 050 000
Développement de l'offre de logement Parc privé	550 000
Subventions spécifiques	100 000
Total de l'AP de dépenses 2010	4 700 000

B – INSERTION PAR LE LOGEMENT

POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	
Actions d'insertion par le logement	406 980	
Total de l'AE de dépenses 2010	406 980	

- de créer les enveloppes de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
RMI/logement/associations	AD	401 000
Accès ou maintien dans le logement/associations	AD	425 000
INITIATIVES 77 (logement)	AD	322 000
Autres subventions insertion par le logement	AD	358 800
RMI/logement/communes ou SI	AD	5 980

^{*}à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

III - GENS DU VOYAGE

POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Subvention d'investissement communes création et réhabilitation d'aires	92 000
Total de l'AP de dépenses 2010	92 000

POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	
M.O.U.S. et Etudes préalables à la création d'aires d'accueil	75 000	
Total de l'AE de dépenses 2010	75 000	

- de créer les enveloppes de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
--------------------------	----------	---------

Aides au fonctionnement pour les aires de grand passage	AD	110 000
M.O.U.S. et Etudes préalables à la création d'aires d'accueil	CP	45 000

^{*}à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ